

Pour plus d'informations, **CONTACTEZ-NOUS**
ou **RETROUVEZ-NOUS** aux coordonnées suivantes
ou sur le site : www.celelotmedian.com

**Syndicat du bassin
Célé - Lot médian**



Maison des services publics
35 Allée Victor Hugo
46100 Figeac
05 65 11 47 65 || riviere@celelotmedian.com



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
POUR UN DIAGNOSTIC DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

Je soussigné(e),
 souhaite faire diagnostiquer mon bien
 ne souhaite pas faire diagnostiquer mon bien, pour la raison suivante : _____

1. **Site à diagnostiquer**
 Adresse : _____
 Références cadastrales : surface au sol : _____ m² section : _____
 Caractéristiques : nombre de bâtiments : _____
 Usage : habitation profession agricole public
 logement individuel activité agricole
 logement collectif autre

2. **Diagnostiqueur** (personne de confiance en matière d'expertise, un seul représentant sera reconnu et) :
 Prénom / NOM : _____
 Adresse : _____
 Mail : _____
 Téléphone : _____

3. **Localisateur de coordonnées** (en son coordonnées) :
 Prénom / NOM : _____
 Mail : _____
 Téléphone : _____

Syndicat du bassin Célé - Lot médian
 Syndicat mixte Célé - Lot médian
 Maison des services publics, 35 Allée Victor Hugo, 46100 FIGEAC
www.celelotmedian.com | 05 65 11 47 65

Pour prendre **RENDEZ VOUS**,
retournez le formulaire d'inscription
(*en main propre, par courrier, par mail*)
ou communiquez-nous
les informations demandées
(*par téléphone, mail, ...*)

Opération menée par :

avec le soutien technique et financier de :



la VULNÉRABILITÉ de votre bien face aux INONDATIONS

DIAGNOSTIC
GRATUIT
et
PERSONNALISÉ



Posséder ou occuper un bien en zone inondable nécessite de se préparer à l'éventualité d'une inondation.



Des mesures de protection sont possibles.

Le diagnostic de réduction de la vulnérabilité cible ces solutions adaptées au risque et lorsqu'il s'agit de travaux, permet d'obtenir des aides jusqu'à 80 % du montant des travaux.

L'OBJECTIF DU DIAGNOSTIC

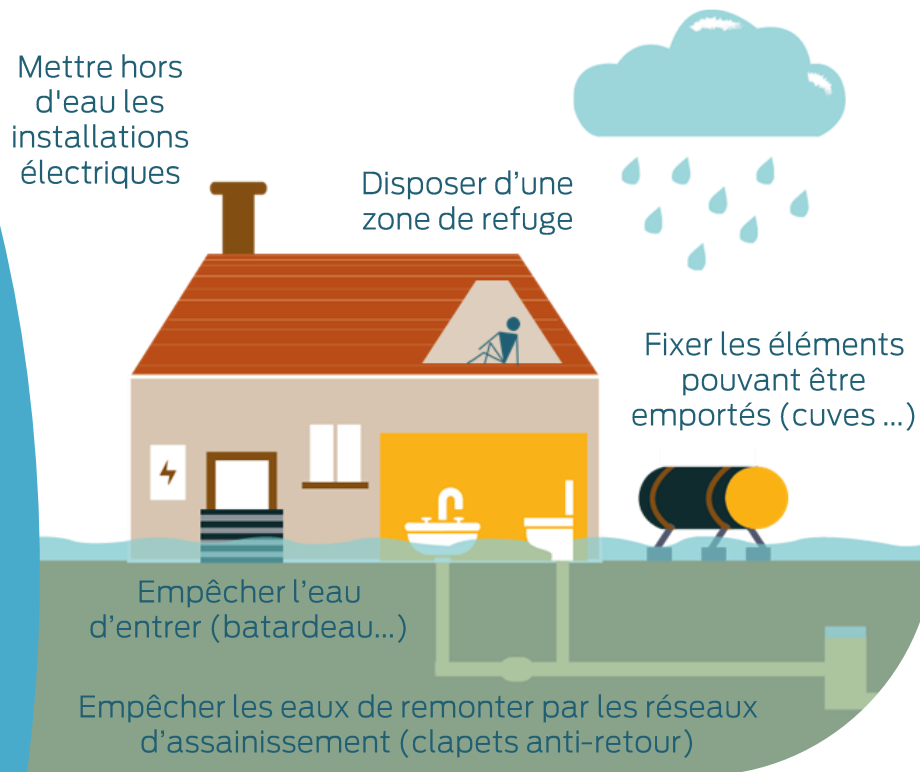
- Connaître les risques et les moyens de protection
- Protéger les personnes
- Réduire les dégâts matériels
- Faciliter le retour à la normale

LES ÉTAPES

- Vous manifestez votre engagement dans l'opération et retournez le formulaire d'inscription au Syndicat mixte Célé - Lot médian (coordonnées en dernière page).
- Vous êtes contacté pour convenir d'une date de visite (la présence d'au moins une personne, propriétaire ou locataire est nécessaire).
- Un expert vient gratuitement diagnostiquer votre bien. L'intervention dure environ 1h30, elle sera composée d'un entretien et d'un examen uniquement visuel (sans démontage, sondage, ...).
- Le Syndicat mixte Célé - Lot médian vous recontacte pour vous transmettre le diagnostic et échanger sur les mesures de protection et les stratégies proposées.

LES MESURES DE PROTECTION

Après avoir décrit le bâtiment en termes de vulnérabilité et d'enjeux, le compte-rendu du diagnostic propose des mesures qui peuvent être mises en place pour protéger les personnes et les biens. **Il s'agit de recommandations sans aucune obligation de réalisation.** Quelques exemples sont présentés ci-dessous :



LES FINANCEMENTS

En cas de réalisation de travaux, une aide financière peut être sollicitée auprès de l'Etat (via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et, dans le cas des biens à usage professionnel, auprès de la Région Occitanie. Pour les habitations, les aides peuvent couvrir jusqu'à 80% du montant des travaux. Pour les bâtiments à usage professionnel, cette aide s'élève à 40% maximum. Elle est réservée aux entreprises de moins de 20 salariés. Dans tous les cas, elle ne pourra dépasser 10 % de la valeur vénale du bien. **Le Syndicat mixte Célé - Lot médian pourra vous assister dans ces démarches de financement.**

